



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-45

L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 21 septembre 2020

Date d'affichage : Le 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

| |
|---|
| Délibération de demande de subvention au titre de la FARDA |
|---|

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose

Dans le cadre des travaux d'aide à la voirie communale, le projet de réhabilitation du parking de l'école et la réfection du chemin des Poètes a été chiffré à 67 923,10 € HT.

Pour la réalisation de ces travaux, la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 25 000 € HT.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal 19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention)

- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

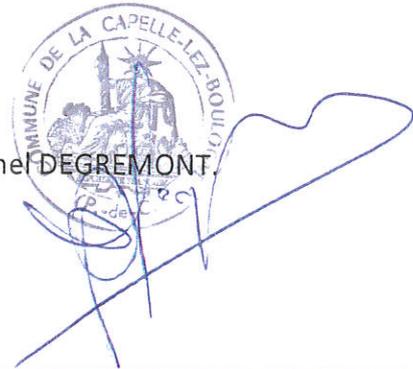
06 OCT. 2020



Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

12 OCT. 2020

